



Envoi au contrôle de légalité le : 6 décembre 2023

Publication électronique le : 6 décembre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maryse DELASSUS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

(N°2023-491)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 06/11/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 3 subventions dans le domaine culturel aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 22 400 €, au titre de l'année 2023, selon les modalités exposées au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-313B02	65748/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	340 013,00	4 000,00
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 384 000,00	18 400,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 novembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DANS LE DOMAINE CULTUREL
1. Aide au projet en lecture publique

SOUS PROGRAMME	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
313B02 LP Structures de rayonnement local - sub. de fonct. aux autres personnes de droit privé	350 000 €	35 500 €	4 000 €	31 500 €	91,00%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	BUDGET PREVISIONNEL	DEMANDE 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
LES AMIES DE JEAN AMILA-MECKERT	LECTURE PUBLIQUE	ARRAGEOIS		4 000 €	4 000 €	4 000 €	Aide au projet	<p>OBJET : Cette subvention correspond à la dotation versée à Christian ESTOLFI, lauréat du 19e Prix Jean Amila-Meckert, pour son ouvrage "De notre monde emporté"</p> <p>PUBLIC : Tout public</p> <p>PARTENARIATS : Association Colères du Présent, ville d'Arras, AR2L</p>

4 000 €

2. Aide au projet

SOUS PROGRAMME	BP 2023	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
311B02 Structures de rayonnement local - sub. de fonct. aux autres personnes de droit privé	1 384 000 €	54 200 €	18 400 €	35 800 €	97,41%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2022	BUDGET PREVISIONNEL	DEMANDE 2023	MONTANT PROPOSE	AVIS DES SERVICES	COMMENTAIRES
ORGUES EN BETHUNOIS	MUSIQUE	ARTOIS	25 000 €	27 150 €	16 400 €	16 400 €	Aide au projet	<p>OBJET : financement annuel pour le 10ème concours biennal international d'orgue Pierre de Manchicourt organisé du dimanche 29 septembre au dimanche 6 octobre 2024. 2 concerts seront donnés sur des orgues dont la qualité est remarquable : Béthune et Saint-Omer. Il se déroule comme suit : une épreuve éliminatoire sur enregistrement par orgue (oeuvres imposées et libres) et 2 finales dont des épreuves se déroulant pour les scolaires. Le concours est le seul de ce niveau, permettant aux jeunes talents de s'exercer sur des orgues remarquables, sa mise en place demande un travail 2 ans en amont. Pour cette nouvelle édition, les participations de villes et associations sont plus importantes permettant d'adapter le soutien départemental. Une master class pour les 1er et 2ème cycles d'orgue sera organisée le mercredi 2 octobre 2024 à Saint-Omer par un membre du jury allemand. En 2025, les lauréats du concours seront réinvités pour 1 à 2 semaines de résidences auprès des élèves d'orgue de 6 établissements d'enseignement artistique spécialisé.</p> <p>PUBLIC : tout public, élèves des conservatoires</p> <p>PARTENARIATS : villes de Béthune et Saint-Omer, conservatoires, tribunes d'artistes</p>
UNIVERSITE POPULAIRE RURALE - SILLONS DE CULTURE	-	TERNOIS	Pas de sollicitation		2 000 €	2 000 €	Aide au projet	<p>OBJET : soutien exceptionnel pour l'édition réalisée pour le 20ème anniversaire de Sillons de culture / université rurale populaire retraçant l'activité de cette association de développement culturel en milieu rural.</p> <p>PUBLIC : -</p> <p>PARTENARIATS : -</p>

18 400 €

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

La culture est une compétence partagée, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation. Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage.

Pour ce faire, le Département accorde son soutien à des projets culturels portés tant par des associations que par des collectivités œuvrant dans les domaines des enseignements artistiques, de la lecture publique, des arts de la scène, du cirque et de la rue, de la musique, de la danse, du cinéma, des arts visuels, du patrimoine et de la vie littéraire.

Ce soutien vise à favoriser la création et la diffusion d'œuvres dans le département, la sensibilisation artistique et l'élargissement des publics dans les territoires départementaux par la réalisation d'actions artistiques et culturelles en direction des publics du Pas-de-Calais.

Les objectifs de ce soutien sont :

- Favoriser la présence artistique sur le territoire départemental et la médiation culturelle au profit du plus grand nombre,
- Favoriser l'emploi et ainsi consolider l'économie du spectacle vivant et de la culture,
- Favoriser l'excellence en développant les conditions de travail professionnelles et l'emploi culturel.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'étudier les 3 demandes de subvention dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un engagement financier global de 22 400 €, au titre de 2023.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer 3 subventions aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 22 400 €, au titre de l'année 2023, selon les modalités reprises au présent rapport ;

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-313B02	65748/93313	Lecture publique - Structures de rayonnement local	340 013,00	25 513,00	4 000,00	21 513,00
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 384 000,00	54 200,00	18 400,00	35 800,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY